



Le dispositif "sport-emploi"



■ Employeurs bénéficiaires

Toutes les associations agréées "sports" par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (ex-DDJS).

■ Personnes recrutées

- **Aucune condition d'âge.**
- Il existe 2 profils d'emploi :
 - Educateur sportif diplômé d'état (BEES) ;
 - Agent d'animation (accueil, information, gestion administrative, maintenance d'installation).
- Les personnes sont recrutées dans le cadre de CDD ou de CDI à temps partiel (minimum 20 heures par semaine) ou à temps complet.

■ Subventions

- L'aide de l'État (versée à l'employeur), pour un emploi à temps complet, vient en complément des allègements et exonérations en matière de charges sociales relevant des dispositions de droit commun et est échelonnée sur 5 ans.
- Le Conseil général a décidé d'accompagner ce dispositif à hauteur de 4 575 € pour un emploi à temps complet (au prorata pour un emploi à temps partiel).

■ Procédure

Démarche relative au conventionnement des projets par la DDCSPP

Les dossiers doivent être déposés à la DDCSPP (Cité administrative Jean-Montalat - 19011 Tulle Cedex - Tél. : 05 55 21 81 85) qui examine les projets, instruit les dossiers (convention sport-emploi) et décide du conventionnement après avis du Trésorier-Payeur général.

La durée de validité de la convention est de 12 mois à compter de la date de signature. À l'expiration de cette durée, elle est prorogée, par avenants annuels, pendant 4 ans, sur justification de l'occupation de l'emploi.

L'aide complémentaire du Conseil général

Après accord de la DDJS, l'employeur doit saisir le Conseil général et faire parvenir une copie du dossier complet (projet + convention signée).

■ Principe d'attribution

La décision définitive d'attribution de l'aide départementale incombe à la Commission permanente du Conseil général.

■ Conditions de versement

Après le vote, l'aide octroyée est versée à l'employeur.

Contact

Les dossiers de demande de subvention doivent être adressés à :

Monsieur le président du Conseil général

Direction de la Culture, des Sports et de la Vie associative

Céline Brugeille
05 55 93 77 48

Courriel :
cbrugeille@cg19.fr